



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 76560

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la politique du logement. Lors d'un récent conseil des ministres, une communication sur le développement de l'offre du logement a été présentée. Le manque de logement devient particulièrement préoccupant malgré les mesures déjà prises par le précédent gouvernement. On peut même parler de crise du logement, qui frappe plus douloureusement les familles à revenus modestes ou moyens subissant les effets de la hausse des prix de l'immobilier, et qui touche l'ensemble du territoire. Sur la région Ile-de-France, par exemple, pour accompagner le développement économique et démographique de la région, et répondre aux besoins des Franciliens, il faudrait bâtir 53 000 logements par an. C'est pour ces raisons que le Gouvernement a décidé de donner une nouvelle impulsion en faveur de sa politique du logement, en confortant les actions déjà entreprises notamment dans le cadre du plan de cohésion sociale de 2004, par une mobilisation plus efficace de la ressource financière, et en intervenant de façon plus globale sur toute la chaîne du logement. À Paris, en particulier, il s'agit de relancer le « logement intermédiaire » très largement oublié dans la politique du logement mise en place par la municipalité socialiste. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures qui vont être prises pour développer l'offre de logement, en particulier pour les familles à revenus moyens qui sont trop souvent obligées de quitter la capitale faute de pouvoir s'y loger.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76560

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9877